

PRÉFET DE LA SEINE MARITIME

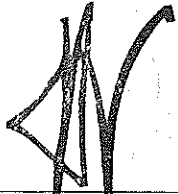
13 AVR. 2019

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION \*

Collectivité  Mairie 2 place Stéphane Hessel 76280 Saint-Jouin-Bruneval	Date d'envoi :  Le 08 Avril 2019
---	--

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte : (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + date)	Observation éventuelles de pré contrôle de légalité
Démarche pour l'obtention du label « commune touristique »	Délibération n°19/2019 /	
Vente du bâtiment communal boucherie et logement	Délibération n°20/2019 /	
Acquisition du bâtiment « ancienne salle de théâtre »	Délibération n°21/2019 /	
Indemnités électorales –Elections européennes	Délibération n°22/2019 /	
Demande subvention au Conseil départemental pour « Tous en Seine »	Délibération n°23/2019 /	
Demande de subvention aménagement arrêt de car PMR	Délibération n°24/2019 /	
Accueil d'un stagiaire	Délibération n°25/2019 /	
Motion Soutien contre la fermeture d'une classe à Heuqueville	Motion /	

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :



CACHET DE RECEPTION DE LA PRÉFECTURE

**REÇU, le:**

09 AVR. 2019

à la SOUS-PRÉFECTURE  
du HAVRE

\* Seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture

PRÉFET DE LA SEINE MARITIME

13 AVR. 2019

BORDEREAU DE DÉPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION \*

Collectivité  Mairie 2 place Stéphane Hessel 76280 Saint-Jouin-Bruneval	Date d'envoi :  Le 08 Avril 2019
---	--

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte : (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + date)	Observation éventuelles de pré contrôle de légalité
Démarche pour l'obtention du label « commune touristique »	Délibération n°19/2019 /	
Vente du bâtiment communal boucherie et logement	Délibération n°20/2019 /	
Acquisition du bâtiment « ancienne salle de théâtre »	Délibération n°21/2019 /	
Indemnités électorales –Elections européennes	Délibération n°22/2019 /	
Demande subvention au Conseil départemental pour « Tous en Seine »	Délibération n°23/2019 /	
Demande de subvention aménagement arrêt de car PMR	Délibération n°24/2019 /	
Accueil d'un stagiaire	Délibération n°25/2019 /	
Motion Soutien contre la fermeture d'une classe à Heuqueville	Motion /	

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :



CACHET DE RECEPTION DE LA PRÉFECTURE

REÇU, le:

09 AVR. 2019

à la SOUS-PRÉFECTURE  
du HAVRE

\* Seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture

---

L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, et M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, Mme Micheline MONVILLE, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, Mme Frédérique RATTE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN, Mme Michèle LESAUVAGE .

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Réjane DEVAUX  
M. Gilles HONORE donne pouvoir à Mme Micheline MONVILLE  
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Mme Josiane COIGNET  
Mme Maria MARQUEZ donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU

Absent : M. Patrice DELAMARE,

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 29/03/2019*

*Date d'affichage : 29/03/2019*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 14*

*Votants : 17*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 3*

---

**OBJET :** Vote du compte administratif 2018

(14/2019)

---

Rapporteurs : Mme Micheline MONVILLE et M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes invités à examiner le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2018 qui s'est clos le 31 décembre 2018 et dont les éléments résumés sont dans le document annexé.

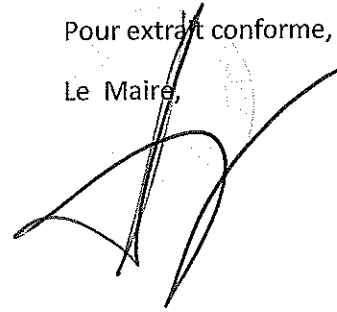
Au vu des éléments de ce document ainsi que du budget Primitif de l'exercice considéré, il vous est proposé :

- de donner acte à Madame Micheline MONVILLE de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Principal qui est résumé dans le document annexé à la présente délibération,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent à 480 881,66 € pour les dépenses d'investissement et à 215 270,83 € pour les recettes d'investissement,
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il vous est proposé de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur, au titre du Budget Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, présente les mêmes résultats que le Compte Administratif et n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the text 'Le Maire,'.

---

L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, et M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, Mme Micheline MONVILLE, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, Mme Frédérique RATTE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN, Mme Michèle LESAUVAGE .

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Réjane DEVAUX  
M. Gilles HONORE donne pouvoir à Mme Micheline MONVILLE  
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Mme Josiane COIGNET  
Mme Maria MARQUEZ donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU

Absent : M. Patrice DELAMARE,

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 29/03/2019*

*Date d'affichage : 29/03/2019*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 14*

*Votants : 18*

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 3*

---

**OBJET** : Vote du compte de gestion 2018

(15/2019)

---

Rapporteurs : Mme Micheline MONVILLE et M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et les Décisions Modificatives 2018 pour le Budget Principal et l'état des restes à réaliser ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Principal ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces documents présentent les mêmes résultats que le Compte Administratif.

Statuant :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

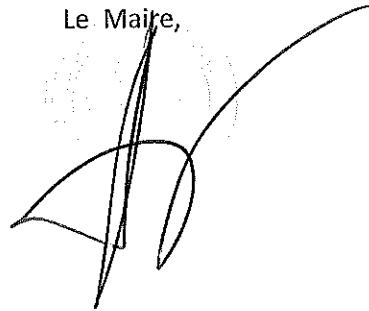
- Sur l'exécution de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des budgets annexes.

Il vous est proposé de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur, au titre du Budget Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

*Annexe : Compte de gestion 2018*

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



---

L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, et M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, Mme Micheline MONVILLE, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, Mme Frédérique RATTE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN, Mme Michèle LESAUVAGE .

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Réjane DEVAUX  
M. Gilles HONORE donne pouvoir à Mme Micheline MONVILLE  
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Mme Josiane COIGNET  
Mme Maria MARQUEZ donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU

Absent : M. Patrice DELAMARE,

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 29/03/2019*

*Date d'affichage : 29/03/2019*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 14      Votants : 18      Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 3*

---

**OBJET** : Affectation de résultat

(16/2019)

---

Rapporteurs : M. François AUBER et M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

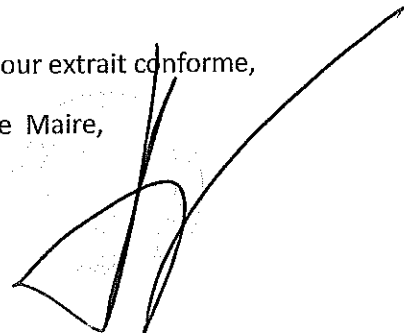
Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, il vous est proposé de statuer sur l'affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Il vous est proposé de procéder à son affectation selon les modalités résumées dans le document joint en annexe.

*Annexe : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018*

Pour extrait conforme,

Le Maire,



L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, et M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, Mme Micheline MONVILLE, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, Mme Frédérique RATTE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN, Mme Michèle LESAUVAGE .

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Réjane DEVAUX  
M. Gilles HONORE donne pouvoir à Mme Micheline MONVILLE  
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Mme Josiane COIGNET  
Mme Maria MARQUEZ donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU

Absent : M. Patrice DELAMARE,

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

*Date de convocation : 29/03/2019*

*Date d'affichage : 29/03/2019*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 14    Votants : 18    Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0*

**OBJET** : Taux d'imposition 2019

(17/2019)

Rapporteurs : M. Aurélien PAUL et M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

Il vous est proposé d'adopter les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation (TH) à 8,03 %,
- Taxe foncière bâtie (TFB) à 11,37 %,
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) à 18,14 %.

Annexes :

- Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019
- Note

Pour extrait conforme,

Le Maire,



L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, et M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, Mme Micheline MONVILLE, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, Mme Frédérique RATTE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN, Mme Michèle LESAUVAGE .

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Réjane DEVAUX  
M. Gilles HONORE donne pouvoir à Mme Micheline MONVILLE  
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Mme Josiane COIGNET  
Mme Maria MARQUEZ donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU

Absent : M. Patrice DELAMARE,  
Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 29/03/2019

Date d'affichage : 29/03/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 3

**OBJET** : Vote du budget prévisionnel 2019

(18/2019)

Rapporteurs : M. François AUBER et M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

Il est soumis aujourd'hui à votre approbation le projet de Budget Prévisionnel de la commune de Saint- Jouin-Bruneval au titre de l'exercice 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Montant des recettes : 1 885 658 €

Montant des dépenses : 1 885 658 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

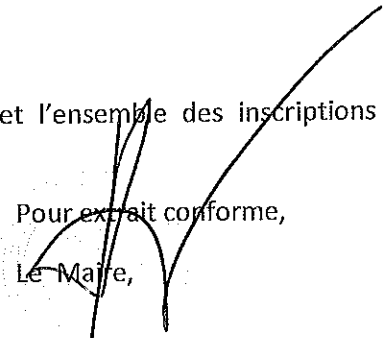
Montant des recettes : 2 873 544€

Montant des dépenses : 2 873 544 €

Il vous est proposé :

D'approuver le projet de Budget Prévisionnel ci-joint en annexe et l'ensemble des inscriptions budgétaires y figurant.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



---

L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, et M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, Mme Micheline MONVILLE, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, Mme Frédérique RATTE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN, Mme Michèle LESAUVAGE .

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Réjane DEVAUX  
M. Gilles HONORE donne pouvoir à Mme Micheline MONVILLE  
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Mme Josiane COIGNET  
Mme Maria MARQUEZ donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU

Absent : M. Patrice DELAMARE,

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

Date de convocation : 29/03/2019

Date d'affichage : 29/03/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

---

**OBJET** : Démarche pour l'obtention du label « Commune touristique »

(19/2019)

---

Rapporteurs : M. François AUBER et Mme Noëlle LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Vu la loi n° 2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme, concernant notamment la réforme des communes touristiques et des stations classées,

Vu le code du tourisme, notamment les articles L 133-11 à L 133-18, L 134-1 à L 134-5,

Vu le décret n° 2008-884 du 02 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2018 créant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la communauté urbaine issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération havraise (CODAH), de la Communauté de communes de Caux Estuaire et de la Communauté de communes du canton de Criquetot-L'Esneval,

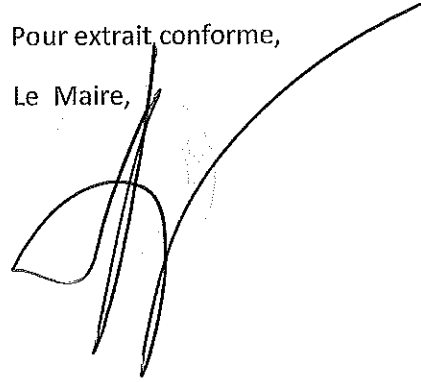
Vu la compétence obligatoire « *Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* » en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique auprès de Monsieur le Préfet.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that curves upwards and to the right.

L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, et M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, Mme Micheline MONVILLE, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, Mme Frédérique RATTE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN, Mme Michèle LESAUVAGE .

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Réjane DEVAUX  
M. Gilles HONORE donne pouvoir à Mme Micheline MONVILLE  
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Mme Josiane COIGNET  
Mme Maria MARQUEZ donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU

Absent : M. Patrice DELAMARE,

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

*Date de convocation : 29/03/2019*

*Date d'affichage : 29/03/2019*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 14    Votants : 18    Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0*

**OBJET** : Vente du bâtiment communal boucherie et logement

(20/2019)

Rapporteur : Mme Micheline MONVILLE et M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

Vu les articles L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

La commune de Saint-Jouin-Bruneval propose de vendre à M. et Mme SENAY, qui se sont portés acquéreurs d'un bâtiment communal comprenant une maison d'habitation composée d'un commerce au rez-de-chaussée, d'un appartement en duplex au premier étage et de dépendances, situé au 6, rue du général de Gaulle, implanté sur la parcelle cadastrée section A n°1144 en zone UC. Le prix de vente est fixé à 124 000 €.

Les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

La cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir.

Imputation budgétaire

Exercice 2019 – Recettes d'investissements – chapitre 024- Produits de cessions

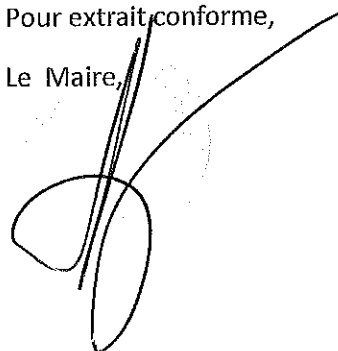
Montant de la recette : 124 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite à l'amiable et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de ce protocole de transaction et tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

---

L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, et M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, Mme Micheline MONVILLE, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, Mme Frédérique RATTE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN, Mme Michèle LESAUVAGE .

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Réjane DEVAUX  
M. Gilles HONORE donne pouvoir à Mme Micheline MONVILLE  
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Mme Josiane COIGNET  
Mme Maria MARQUEZ donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU

Absent : M. Patrice DELAMARE,

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 29/03/2019*

*Date d'affichage : 29/03/2019*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 14    Votants : 18    Pour : 17    Contre : 0    Abstention : 1*

---

**OBJET** : Acquisition du bâtiment « ancienne salle de théâtre »

(21/2019)

---

Rapporteurs : Mme Micheline MONVILLE et M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

Vu les articles L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

La Mairie de Saint-Jouin-Bruneval propose d'acquérir à M. René Carpentier un bâtiment d'environ 200 m<sup>2</sup>, ancienne salle de théâtre appelée « Salle Saint-Michel », implanté sur la parcelle cadastrée section A n°422.

Les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

Imputation budgétaire

Exercice 2019 – Dépenses d'investissements – chapitre 21 – du montant nécessaire à l'acquisition.



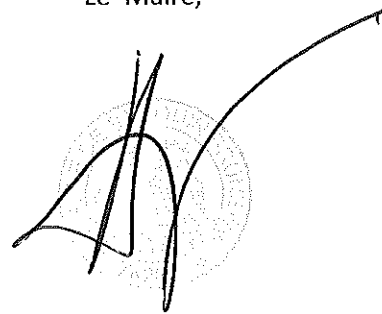
Montant de la dépense : 71 500 € (honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble par vente de gré à gré, dite à l'amiable et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de ce protocole de transaction et tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to be the name of the Mayor. The stamp is partially obscured by the signature but is visible as a circular seal with some text around the perimeter.

## La salle Saint-Michel – Petit historique

Elle a été construite en 1934 avec l'aide des habitants de la commune. C'est au départ une salle communale, mais elle est utilisée pour des activités paroissiales (le curé demande même en 1934 le percement d'une porte au fond du jardin du presbytère pour y accéder directement).

Elle est officiellement inaugurée en 1935. Eimar Aubourg, ancien élu, conseiller municipal, aidé de son fils Jean (qui devint Maire en 1945), a entrepris l'électrification de la nouvelle salle paroissiale Saint- Michel et y réalisait en manœuvrant les appareils imaginés par lui des jeux de lumière « d'un merveilleux effet ».

En 1941, elle est utilisée pour la cérémonie de la Fête des Mères Françaises (instaurée sous le régime de Vichy pour repeupler la France).

A partir de 1945 jusqu'en 1952, elle accueille régulièrement des fêtes laïques et paroissiales, dont des pièces de théâtre jouées par des habitants de la commune, mais aussi les troupes professionnelles (on a retrouvé quelques photos ainsi que des programmes).

Elle a été également utilisée pour les fêtes d'école et la remise des prix en fin d'année.

En 1965, le curé propose d'acheter la salle pour 10 000 F, le Conseil Municipal refuse. Elle sera par la suite vendue à des particuliers, jusqu'à aujourd'hui, où elle va retrouver sa fonction première de salle municipale.

---

L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, et M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, Mme Micheline MONVILLE, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, Mme Frédérique RATTE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN, Mme Michèle LESAUVAGE .

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Réjane DEVAUX  
M. Gilles HONORE donne pouvoir à Mme Micheline MONVILLE  
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Mme Josiane COIGNET  
Mme Maria MARQUEZ donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU

Absent : M. Patrice DELAMARE,

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 29/03/2019*

*Date d'affichage : 29/03/2019*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 14    Votants : 18    Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0*

---

**OBJET** : Indemnités électorales - Elections européennes

(22/2019)

---

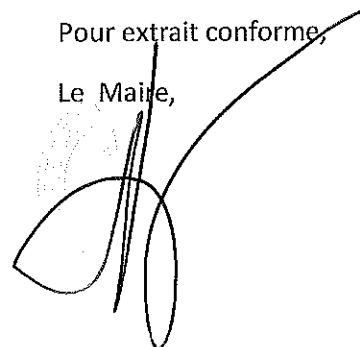
Rapporteurs : M. Olivier Henry et Mme Frédérique RATTE

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal décide d'allouer l'indemnité que la Commune de Saint-Jouin-Bruneval percevra pour les élections européennes à Madame Sandrine Dumont qui assurera le travail pré et post-électoral.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



---

L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, et M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, Mme Micheline MONVILLE, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, Mme Frédérique RATTE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN, Mme Michèle LESAUVAGE .

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Réjane DEVAUX  
M. Gilles HONORE donne pouvoir à Mme Micheline MONVILLE  
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Mme Josiane COIGNET  
Mme Maria MARQUEZ donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU

Absent : M. Patrice DELAMARE,

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

Date de convocation : 29/03/2019

Date d'affichage : 29/03/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14    Votants : 18    Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0

---

**OBJET** : Demande de subvention au Conseil Départemental de Seine-Maritime pour « Tous en Seine »  
(23/2019)

---

Rapporteurs : M. Olivier HENRY et Mme Noëlle LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Le professeur de CM1/CM2 de l'école Le Pélican organise cette année un voyage « Sur la route de Londres » du 20 au 25 mai 2019, projet « Tous en Seine 2019 ».

La commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime dans le cadre du dispositif d'aide aux classes de découverte pour aider à financer le projet.

Le montant de cette subvention sera reversé intégralement à la coopérative de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. Le Maire à solliciter l'aide financière auprès du département.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



---

L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, et M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, Mme Micheline MONVILLE, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, Mme Frédérique RATTE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN, Mme Michèle LESAUVAGE .

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Réjane DEVAUX  
M. Gilles HONORE donne pouvoir à Mme Micheline MONVILLE  
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Mme Josiane COIGNET  
Mme Maria MARQUEZ donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU

Absent : M. Patrice DELAMARE,

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 29/03/2019*

*Date d'affichage : 29/03/2019*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 14    Votants : 18    Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0*

---

**OBJET** : Demande de subvention aménagement arrêt de car PMR

(24/2019)

---

Rapporteur : M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réalisation d'une liaison cyclable entre le Grand Hameau et le centre-bourg de Saint-Jouin-Bruneval, projet inscrit au contrat de territoire 2014-2020 du pays des Hautes-Falaises, le département de Seine Maritime avait travaillé à la mise en accessibilité des arrêts de cars à Saint-Jouin-Bruneval le long de la route départementale n°111. Depuis 2017, la compétence « transport » a été transférée à la Région Normandie

Le PLU de Saint-Jouin-Bruneval favorise la densification en centre bourg autour des pôles de services publics et commerciaux. Lors d'une première phase de réhabilitation du centre bourg, l'accessibilité PMR et l'ensemble des liaisons entre ces pôles réaménagés ont été réalisés.

L'entrée du bourg, au niveau de la départementale n°111 accueille un parking intermodal et deux arrêts de car qui constituent un point de départ très utilisé vers les agglomérations du Havre et de Fécamp (lignes Fécamp/Le Havre, Le Havre/Fécamp, lignes scolaires). Ces arrêts constituent

également le point d'arrivée de nombreux utilisateurs jeunes et moins jeunes qui viennent rejoindre à pied les services publics, les commerces et les espaces littoraux touristiques de Saint-Jouin-Bruneval.

La commune envisage la mise aux normes accessibilité personne à mobilité réduite (PMR) des deux arrêts de car le long de cette route départementale, au rond-point dit de l'ancienne mairie.

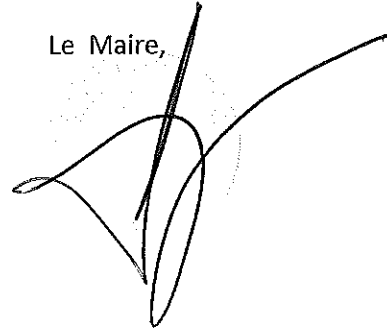
L'estimatif prévisionnel global s'élève à 36 613,50 € HT, soit 43 936,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- SOLLICITE la participation financière de la Région Normandie pour la mise en accessibilité des arrêts de cars et de leurs abords.
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, faire toutes les demandes de subventions, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à l'obtention de subventions pour ce projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Nos réf : OF-2015030014-0134  
 Dossier suivi par : Damien LOUBET

LE HAVRE, le 22 mars 2019  
 Page 1/2

**Grp Communes Entretien voiries diverses-mise au norme pmr des deux arret de bus**  
**Décomposition du Prix Global et Forfaitaire**

NP	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE	P.U. HT (€)	MONTANT HT (€)
1	<u>ARRET DE BUS SENS GRAND HAMEAU</u>				
1	Préparation ,fourniture et pose de bordure T3 18cm de vue	ML	50,00	56,15	2 807,50 €
2	Fourniture et pose de dalle podotactil	U	25,00	84,49	2 112,25 €
3	Fourniture et mise en oeuvre d'enrobés 0/10 sur 7cm d'ep	M2	100,00	25,24	2 524,00 €
4	Fourniture et pose d'un abris de BUS	FORF,	1,00	8 050,00	8 050,00 €
2	<u>ARRET DE BUS SENS BOURG</u>				
5	Démolition de l'abris bus existant,avec évacuation en décharge	FORF,	1,00	2 750,00	2 750,00 €
6	Préparation ,fourniture et pose de bordure T3 18cm de vue	ML	60,00	56,15	3 369,00 €
7	Fourniture et pose de dalle podotactil	U	30,00	84,49	2 534,70 €
8	Fourniture et mise en oeuvre d'enrobés 0/10 sur 7cm d'ep	M2	95,00	25,24	2 397,80 €
9	Fourniture et mise en oeuvre manuel d'enrobés 0/6 sur 4cm	M2	115,00	17,55	2 018,25 €
10	Fourniture et pose d'un abris de BUS	FORF,	1,00	8 050,00	8 050,00 €

L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, et M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, Mme Micheline MONVILLE, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, Mme Frédérique RATTE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN, Mme Michèle LESAUVAGE .

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Réjane DEVAUX  
M. Gilles HONORE donne pouvoir à Mme Micheline MONVILLE  
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Mme Josiane COIGNET  
Mme Maria MARQUEZ donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU

Absent : M. Patrice DELAMARE,

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

*Date de convocation : 29/03/2019*

*Date d'affichage : 29/03/2019*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 14    Votants : 18    Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0*

**OBJET** : Accueil d'un stagiaire

(25/2019)

Rapporteurs : M. Olivier HENRY et Mme Frédérique RATTE

Mesdames, Messieurs,

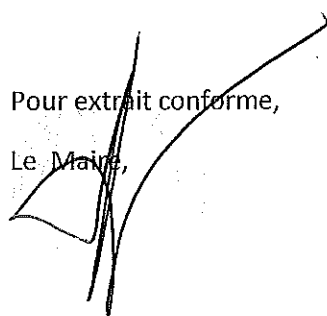
La mairie de Saint-Jouin-Bruneval accueillera du 3 juin au 31 août 2019, M. Pascal Loisel, étudiant à l'université du Havre en licence, pour un stage consacré à la découverte du fonctionnement d'une collectivité territoriale et au développement durable.

La durée hebdomadaire est fixée à 35 h.

Le montant de la gratification est fixé à 577,50 € net par mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant l'accueil du stagiaire.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,





**OBJET : Motion – Soutien contre la fermeture de classe à Heuqueville**

Mesdames, Messieurs,

L'équipe municipale soutien le mouvement de protestation engagé par le conseil municipal et les parents d'élèves du groupe scolaire « Le colombier » d'Heuqueville, qui devrait subir une suppression de classe à la rentrée prochaine.